



Paris, le 15 mars 2017

*Courriel secrétariat :*  
[francoise.piton@neuf.fr](mailto:francoise.piton@neuf.fr)  
*Tél. 01 30 36 71 41*

Madame la candidate,  
Monsieur le candidat,  
à la Présidence de la République française

L'Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations (UNALCI - France Inondations) a été fondée en 2002 pour regrouper à l'échelon national les associations réparties sur l'ensemble du territoire qui œuvrent pour la défense et la protection des populations menacées par les inondations de toute nature.

Nous siégeons dans un grand nombre d'organismes qui traitent de ce risque : Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM), Commission Mixte Inondations (CMI), Conseil d'orientation et d'appui scientifique et technique à la prévision des inondations (CODOST), Comité des utilisateurs de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN).

Dans le cadre de notre mission et à la demande d'un certain nombre de nos adhérents, nous avons souhaité interroger les candidats à l'élection présidentielle française sur les points qui nous semblent importants pour connaître leur détermination et leur programme d'actions face aux inondations, risque naturel majeur qui met en péril la vie et les biens d'un grand nombre de nos concitoyens.

Nous rappelons que 17 millions de Français sont exposés au risque d'inondation.

Certes, après la tempête Xynthia et les inondations du Var en 2010, un certain nombre de mesures ont été prises et le rôle moteur des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été renforcé. Néanmoins, les inondations ne cessent de venir défrayer l'actualité avec un bilan toujours lourd pour l'humain (décès, blessés, conséquences psychologiques) et en dégâts matériels. Nous souhaiterions d'ailleurs que, à l'instar du suivi du coût financier par les compagnies d'assurance, soit mis en place un outil qui permette d'analyser la mortalité par inondation et son évolution.

De plus, nous constatons que le phénomène d'érosion de nos côtes, pour partie conséquence des tempêtes, devient un facteur aggravant dans le domaine des inondations et qu'il doit être rapidement traité avec des mesures adaptées.

.../...

Enfin, la stratégie de prévention des risques d'inondation voit ses principes confrontés à deux difficultés notables sur le terrain.

La première difficulté est l'antinomie apparente entre la prévention, qui semble austère, pessimiste et de long terme, et le développement économique et urbain, qui est gratifiant, porteur d'un certain nombre d'emplois et visible à court terme.

La deuxième difficulté est la mise en place de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour 2018. En effet la GEMAPI amène à déterminer une nouvelle architecture de compétences locales qui doit couvrir un territoire hydrographique homogène, processus qui entraîne changements d'habitudes et conflits d'intérêts.

Face à ces obstacles le besoin d'arbitrage est essentiel.

Nous vous demandons donc, pour notre sujet de fond qui est "**la lutte contre les inondations et leurs effets**", de bien vouloir répondre aux quatre axes de questions qui figurent dans le **questionnaire ci-joint**.

Les réponses à ces questions seront diffusées à nos associations adhérentes et à l'ensemble de leurs membres pour qu'ils en aient pleine connaissance.

En vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute notre considération attentive.

Michèle Fiquémont  
Coprésidente – Représentante légale

PJ. Questionnaire « Lutte contre les inondations et leurs effets »



Courriel secrétariat :

[francoise.piton@neuf.fr](mailto:francoise.piton@neuf.fr)  
Tél. 01 30 36 71 41

**LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET LEURS EFFETS**  
Questionnaire à l'adresse des candidats à l'élection présidentielle 2017

1 – Contexte climatique :

1.1. Quelles sont vos convictions sur le réchauffement climatique et les dérèglements qui semblent s'accroître ?

1.2. Quels sont les grands axes de votre programme pour la prise en compte de ce phénomène ?

2 – Actions face aux risques d'inondation et d'érosion littorale :

2.1. Quel est votre programme détaillé face :

- au risque d'inondation sous toutes ses formes (notamment : crues, submersions marines, remontées de nappes d'eau souterraines, ruissellements, coulées de boues) ?
- à l'érosion littorale ?

2.2. Quel est votre modèle d'urbanisation dans les territoires soumis à ces risques ?

2.3. Quels sont vos engagements sur le respect de la loi Littoral de 1986 ?

2.4. Pouvez-vous prendre l'engagement de faire respecter, durant votre mandat, l'affectation des ressources du Fonds Barnier afin que de tels prélèvements ne se reproduisent plus et de veiller à son financement ?

*Le Fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) vient juste d'être ponctionné de 125 millions d'euros pour contribuer à la limitation du déficit des finances publiques. Or il s'agit d'un fonds dédié, alimenté par les assurés eux-mêmes, qui est un outil très pertinent du financement de la prévention des inondations.*

3 – Décentralisation des compétences et fonction d'arbitrage :

3.1. Donneriez-vous aux préfets le pouvoir effectif d'arbitrer et de suivre les décisions de stratégie locale de gestion des risques d'inondation, incluant notamment la mise en place de la GEMAPI ?

3.2. Verriez-vous d'autres schémas permettant d'assurer cette fonction d'arbitrage indispensable ?

4 – Rôle des associations de lutte contre les inondations :

4.1. Quel rôle souhaitez-vous donner aux associations concernées par le risque d'inondation ?

4.2. Quels moyens et reconnaissance leur donneriez-vous pour qu'elles soient les partenaires d'une concertation effective, qui commence dès l'amont des projets ?